

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Projet de Loi de Finances

Entre opposition et propositions, la détermination de l'OTRE reste intacte pour la défense des PME du Transport !

L'article 19 du Projet de Loi de Finances a été adopté ce jour. Malgré l'opposition des entreprises du transport routier de marchandises, le gouvernement a donc décidé de passer en force et de faire approuver, avec l'appui indéfectible et regrettable des députés de la majorité parlementaire de l'Assemblée, la réduction de deux centimes par litre du remboursement partiel de la TICPE.

L'absence de mobilisation unitaire le 7 décembre dernier pour signifier au gouvernement l'opposition claire et déterminée de la profession a incontestablement facilité sa volonté de taxer une nouvelle fois injustement le poids lourd. L'OTRE ne peut que le regretter. Elle souligne, cependant, avec satisfaction les positions solidaires sur le fond du dossier de toutes les organisations professionnelles.

Cette mobilisation aura permis de montrer la colère des PME du transport défendues par l'OTRE dans le calme et la dignité, de mettre en exergue la grande inquiétude de toute une profession, tant décriée mais vitale à l'économie de ce pays et de confirmer certaines avancées.

L'OTRE reste également déterminée à continuer à se battre contre ce qui constitue, à terme, une remise en cause d'un carburant professionnel tel que l'a voulu l'Union européenne. Ce passage en force place de fait les entreprises françaises du TRM en situation de faiblesse face à leurs concurrentes étrangères notamment celles adeptes du *dumping social* et du dédain environnemental.

Cette iniquité ne peut être tolérée. D'ores et déjà, l'OTRE étudie toutes les voies juridiques pour combattre les projets funestes d'un gouvernement qui semble être sourd à toute logique concurrentielle équitable !

Dans ce bras de fer avec le gouvernement, même si elles sont insuffisantes, l'OTRE note toutefois les avancées obtenues :

- Ne pas augmenter la fiscalité des entreprises sur le carburant d'ici 2022.
- Le remboursement accéléré de la TICPE en 2020.
- La mise en place d'un gazole professionnel à la pompe dès 2021.
- La signature d'un accord de transition énergétique de filière.

L'OTRE a pris acte de ces engagements qui restent, néanmoins, verbaux. Elle exige que les trois premiers points fassent l'objet d'un accord préalable dès janvier 2020 (Acte 1), prérequis à l'ouverture du débat sur un accord de filière sur la transition énergétique que l'OTRE réclame depuis plus d'un an (Acte 2).

Dans cette première étape, l'OTRE demande que soit clairement actée la défense de la compétitivité des entreprises de transport routier français. Cela ne peut passer que par la sanctuarisation de la TICPE au-delà de 2022. En même temps et dans l'optique du PLF 2021, elle demande l'engagement du gouvernement à une véritable concertation sur la proposition de la profession d'Éco-Contribution, soutenue par de nombreux parlementaires de tous les groupes politiques ou tout autre dispositif permettant de responsabiliser les chargeurs et d'impliquer les poids lourds étrangers au financement des infrastructures.

L'OTRE fait de tous ces points les priorités de son combat pour la défense de l'intérêt général des PME du pavillon français en Europe comme sur le territoire national.

CONTACT PRESSE : Jean-Marc RIVERA, secrétaire général 06.30.12.37.37